

Morlaix-Roscoff. Des remous autour de l'avenir de la ligne ferroviaire



La voie ferrée entre Morlaix et Roscoff reste coupée à Sainte-Sève où 50 mètres de rails ont été entreposés. L'avenir de la ligne reste incertain. Photo Paul Bohec

Suspendue, oui, fermée, à plus ou moins long terme, peut-être : selon une note interne de la SNCF, l'avenir de la ligne ferroviaire Morlaix-Roscoff, gravement endommagée par les inondations de juin, est en suspens. Il semble que le temps ne joue pas en sa faveur.

Une note interne de la SNCF a fait s'agiter, ces derniers jours, les défenseurs de la ligne de chemin de fer entre Morlaix et Roscoff, où plus aucun train ne circule depuis les inondations du mois de juin dernier. Dans ce document, il est indiqué que « la ligne ne sera plus exploitée par SNCF mais par le conseil régional. Nous (sic) n'aurons plus rien à traiter entre Morlaix et Roscoff [...] ». « Ce serait un préjudice terrible pour le territoire », s'offusque Sylvie Fillon, présidente de l'Association de promotion de la ligne ferroviaire Morlaix - Saint-Pol-de-Léon - Roscoff (APMR). « Il n'y aura plus de visibilité pour les villes de Roscoff et Saint-Pol-de-Lé-

on », rajoute-t-elle. Du côté des chemi-nots de la CGT, le constat est même beaucoup plus pessimiste : « C'est plié, c'est cousu de fil blanc », souffle-t-on.

Une étude socio-économique en cours

Par la voix de Thierry Chaplais, chargé de communication, la SNCF assure pourtant qu'aucune décision n'a été prise en ce qui concerne l'exploitation ou la fermeture de la voie ferroviaire : « Pour le devenir de la ligne, on ne sait pas encore : il y a une étude socio-économique engagée par la Région dont nous attendons les résultats ». En revanche, il confirme que les liaisons par car vont être entièrement reprises par la Région Bretagne, à partir du 1^{er} janvier 2019. « Le contrat de remplacement se termine », précise-t-il. À ce sujet, la note interne de la société de chemin de fer ne laisse pas de place au doute : « À court terme, il n'y aura pas d'accord de commercialisation sur cette ligne. Il n'y aura plus de vente pour cette destination ». Toujours suspendue, « mais pas définitivement fermée ! », tient à rappeler l'APMR qui demande des investissements, la voie de chemin de fer continue de faire parler d'elle. Mais le temps ne joue pas en sa faveur.

EN BREF

Congrès des maires. Celui du Relecq-Kerhuon décline l'invitation du Président



Photo Le Télégramme

Le président Macron ne se rendra pas au Congrès des maires de France, comme le veut la tradition, mais il a invité 2 000 maires à une réception à l'Élysée. Présent sur la liste des convives, Yann Nédélec, le maire socialiste du Relecq-Kerhuon, a décidé de décliner l'invitation. Dans un courrier adressé directement au chef de l'État, et qu'il rend public sur son blog, le maire finistérien rappelle au président sa promesse, formulée l'an passé, de revenir chaque année au Congrès des maires rendre compte des engagements pris par son gouvernement : « Il y a le respect de la parole donnée, celle qui a été la vôtre l'année dernière ». Le maire du Relecq-Kerhuon déplore : « Monsieur le président de la République, votre présence devant l'assemblée des maires est importante : c'est le seul moment dans l'année où quelques milliers d'élus locaux peuvent échanger directement avec l'État, avec le gouvernement ».

Handi'chiens. Des familles d'accueil recherchées dans le Finistère



Photo DR

Éduquer de jeunes chiots, pendant seize mois, pour qu'ils deviennent de futurs chiens d'assistance, voilà la mission des familles d'accueil recherchées par l'association Handi'chiens dans le Finistère. Il est possible de travailler et d'emmener le chien à son travail, mais il faut avoir du temps à lui consacrer et pouvoir le sortir plusieurs fois par jour. Les frais de nourriture et de vétérinaire sont pris en charge par l'association Handi'chiens. En contrepartie, les familles d'accueil s'engagent à suivre un cours avec un éducateur pour apprendre au chien une vingtaine de commandes. Les familles sont recherchées pour le début de l'année 2019. Contacts : Handi'chiens Bretagne, ZA du Pont Camet, 22800 Saint-Brandan. Tél : 02 96 58 18 40. Courriel : contact.bretagne@handichiens.org. Site : https://www.handichiens.org/

Médecins de garde. L'ARS veut réduire la toile

Didier Déniel

L'an prochain, et pour les cinq années à venir, l'Agence régionale de santé (ARS) pourrait réduire de cinq à trois praticiens le nombre de médecins mobiles de garde dans le Finistère. Insuffisant, disent les professionnels.

La nouvelle organisation des médecins mobiles de garde obligerait ceux-ci à couvrir de vastes secteurs, les mettant à une heure trente de voiture d'une extrémité à l'autre. Photo François Destoc



Il y a quelques années, les gardes de médecins étaient assurées par tous les praticiens généralistes du département. Puis, les autorités sanitaires ont décidé d'alléger ce dispositif en confiant ces gardes à un pool de médecins volontaires. « Aujourd'hui nous sommes une quarantaine dans le département à nous relayer : médecins mobiles qui se rendent au chevet des patients mais aussi régulateurs », explique le docteur Philippe Bichat médecin généraliste à Guengat, près de Quimper. « Jusqu'à présent on comptait cinq médecins mobiles par garde. Et on prenait en moyenne plus de 6 200 visites par an. Dans des conditions pas toujours évidentes, comme l'utilisation de notre voiture personnelle, un fort kilométrage pendant les gardes, et l'attente souvent longue de nos patients, due à notre éloignement ».

Des patients trop éloignés

Pourtant, dans ce contexte que des professionnels de santé estiment déjà tendu, l'ARS aurait fait part de son intention de réduire le nombre de médecins mobiles de garde à trois, à partir de janvier prochain, et pour une durée de cinq ans. « Nos gardes vont devenir ingérables, prévient le doc-

teur Bichat, qui met en avant la géographie quelque peu particulière du Finistère. On sera dans l'obligation de diviser le département en trois territoires « Nord-Finistère, Centre-Finistère et Sud-Finistère de Clohars-Carnoët à Plogoff (*). Soit une heure trente de voiture environ, dans chaque zone, entre les points les plus éloignés. « Comment peut-on répondre convenablement aux soins sur des territoires aussi vastes ? La continuité et la qualité des soins vont en pâtir », poursuit le généraliste, qui est également membre de l'association départementale de permanence des soins (Adops 29). « Il faut savoir que nos interventions sont souvent liées à des pathologies assez lourdes, notamment auprès de personnes qui résident en Ehpad ou à des patients qui ont besoin d'un traitement antidouleur de type morphine. Nous intervenons aussi, souvent, pour des certificats de décès ou en relais auprès de différentes structures : hospitalisation à domicile, structures de soins palliatifs et d'oncologie ».

La crainte de réquisitions

Pour ce praticien, ces mesures voulues par l'ARS vont augmenter le nombre de transports médicalisés vers les

urgences, ce qui encombrerait d'autant plus ces services déjà saturés. Il craint également que, demain, les autorités doivent procéder à des réquisitions de médecins, faute de volontaires, pour compléter des tableaux de garde incomplets.

Le docteur Bichat, après avoir précisé que le bureau de l'Adops 29 s'était prononcé contre cette réforme, regrette cette vision « uniquement comptable » de l'ARS. « Nous sommes rémunérés 200 euros brut pour ces gardes, en plus du paiement de nos consultations. Les gains financiers seront dérisoires ». Contactés, les responsables de l'ARS, à Rennes, disaient, ce vendredi, que « les données n'étaient pas arrêtées. Nous avons fait des propositions, s'en est suivie une consultation, nous avons pris en compte les remarques émises. La décision définitive interviendra prochainement, avant le 1^{er} janvier, date de mise en place du nouveau dispositif ».

* À Brest et Quimper, les habitants peuvent faire appel à SOS Médecins. Ces deux structures interviennent de jour comme de nuit. À Carhaix et Pont-l'Abbé, existent des maisons médicales de garde ouvertes la nuit et le week-end.

Santé. La communauté médicale veut se décroisonner

Pour améliorer le parcours de soins des patients, les professionnels bretons et l'Agence régionale de santé cherchent à développer les réseaux au sein de la communauté médicale, encore trop cloisonnée.

« Si nous nous parlons plus, le patient en bénéficiera ». Le constat de Nikar Mothadi, président de l'Union régionale des médecins libéraux, est sans appel. Les trois grands champs de la santé que sont l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social (centres pour personnes âgées ou handicapés, par exemple) échangent peu. Souvent, les uns ne connaissent pas les besoins des autres ou ignorent parfois la présence d'un spécialiste sur

leur territoire. Le mot d'ordre est désormais le suivant : décroisonner. Après les maisons de santé pluridisciplinaires, un nouvel outil a vu le jour en 2016 : les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). L'idée est d'inciter les acteurs d'un même secteur à se rencontrer pour identifier les besoins de chacun et s'organiser en conséquence. L'ARS Bretagne et les organisations professionnelles travaillent depuis un an à leur mise en place. Un guide vient d'être rédigé à destination des volontaires et l'ARS s'engage à accompagner la création des CPTS jusqu'à 50 000 €.

Pour une offre de soins plus lisible

À Quimper, par exemple, une première communauté vient de voir le jour. « C'est un vrai changement culturel. Nous, les médecins de ville, nous avons rencontré ceux de l'hôpital pour trouver des axes de travail »,

détaille Nikar Mothadi. « Nous nous sommes rendu compte, par exemple, que les chimiothérapies orales pouvaient être suivies à l'extérieur de l'hôpital en s'appuyant sur les libéraux ». Cet effort pour fédérer les professionnels a aussi pour but d'améliorer le parcours de soins des malades. « L'objectif est de rendre plus lisible la totalité de l'offre de soins et de permettre aux professionnels de diriger au mieux le patient entre les différents acteurs qui lui permettront de rester dans le meilleur état de santé possible », avance Olivier de Cadeville, directeur de l'ARS. Il insiste malgré tout sur un point que les professionnels ont à cœur : les CPTS se feront uniquement sur la base du volontariat. Nikar Mothadi acquiesce. « La mise en place de cette organisation repose sur des professionnels overbookés. Il ne faut pas que ce soit une charge en plus ». Reste désormais à les convaincre.